

Salaires des prêtres

Les radicaux seraient-ils anticléricaux?



Pour l'Eglise catholique, un gros effort de modernisation à entreprendre.

Les clichés ont la vie dure. Parce qu'une résolution, acceptée, émanant du Groupe radical au Grand Conseil, par le député Dany Perruchoud, résolution portant sur le maintien de la contribution actuelle aux prêtres, journalistes et esprits partisans ont défini cette démarche d'anticléricale. Pourtant, il y a belle lurette que ce postulat ne figure plus dans les préoccupations du PRDV. Qui plus est, la famille de pensée radicale a donné moult prêtres à l'Eglise et participé activement à des rénovations d'églises; l'exemple de Martigny l'illustre bien. En l'occurrence, il s'agissait d'un postulat d'équité auquel de nombreux députés démocrates-chrétiens se sont joints, près d'une trentaine. Sur le fond, on constate que le peuple valaisan a donné une base constitutionnelle puis légale aux relations Eglises-Etat, que les communes et le canton contribuent financièrement à l'activité de l'Eglise valaisanne. Bel exemple de solidarité aussi envers les protestants. En revanche, cette même solidarité n'existe toujours pas entre les différentes congrégations à l'intérieur de l'Eglise. Les problèmes, aujourd'hui, ne sont plus

dans la société civile, ils sont dans l'Eglise même. Ainsi, les démêlés de l'Eglise aux USA, en relation avec les attentats à la pudeur sur des mineurs par des prêtres; la montée au créneau, en France, à travers l'Association Clairevoie qui regroupe les femmes vivant avec des prêtres; les activités douteuses de la banque du Vatican sont autant de points noirs non résolus. Deux siècles après la Révolution française, la société civile, en Occident, a normalisé ses rapports avec l'Eglise. Ajoutez-y la fin du communisme et vous avez une Eglise mise à nu dans son fonctionnement. C'est dans ce contexte général qu'il faut considérer la décision du Parlement valaisan dont l'incidence, importante pour les communes qui paient les prêtres, est finalement secondaire dans la mission de l'Eglise.

ADOLPHE RIBORDY

■ Fondation Pierre Gianadda

Concert des 15 ans vendredi

Pour célébrer son 15^e anniversaire, la Fondation Pierre-Gianadda a choisi un programme musical baigné de lumière, de couleur et de joie avec le tant apprécié ensemble des Solisti Veneti qui sera conduit par l'inégalable Claudio Scimone. Le programme prévoit «Les Quatre Saisons» et «Concerto en sol majeur pour deux man-

dolines» de Vivaldi, «Concerto en ré mineur pour hautbois» d'Albinoni et «Concerto en ré majeur pour trompette» de Tartini. Ce concert programmé le 19 novembre à 20 heures est considéré comme l'événement de la saison musicale en cours. Renseignements et réservations au (026) 22 39 78.

■ Grand Conseil

Premier budget des années difficiles

Le conseiller d'Etat Schnyder, patron des finances cantonales, a été clair: le budget 1994 est le premier des années difficiles, ce qui laisse entendre que pour quatre à cinq ans l'austérité sera de mise. Fidèles à leurs habitudes, les Groupes

relèvera au débat final les interventions de Jean-Marc Crittin (rad), qui rappela au Parlement les efforts radicaux, depuis 1990, pour améliorer les finances cantonales et qui ne sont appliquées que trois ans plus tard! Dans le même temps, la



Le Parlement a naturalisé de nombreux étrangers. Parmi eux, Jean Gagnon, hockeyeur, qui est venu à la tribune du Grand Conseil avec les autorités de Charrat, pour ce grand moment. Ce n'est pas dur de devenir Suisse, a déclaré le Canadien du HC Lausanne, c'est compliqué!

socialistes et libéraux avaient fait plusieurs propositions de changement; toutes ont été rejetées. En fait, le clivage est nettement apparu entre partisans d'un budget public compressé et ceux qui désirent que l'Etat joue un rôle anticyclique. On

dette de l'Etat a grossi de près d'un tiers, passant à Fr. 1,3 milliard. Au passage, le député de Chamoson a relevé que le Groupe radical exige un état réel des dettes du canton consolidées ou non, au 31 décembre.

Suite en p. 3

A PROPOS DU «VAMPIRE»

Nos lecteurs nous ont écrit

L'affaire relative au projet d'installation d'un Vampire, par la Commune de Martigny, dans la cour du complexe scolaire du Centre-Ville suscite bien des discussions.

A la fin octobre, le Confédéré a

souhaité élargir le débat en proposant à ses lecteurs de lui faire parvenir leur sentiment à ce sujet.

Plusieurs personnes ont gentiment accepté de se prêter au jeu.

Nous publions aujourd'hui quatre des réponses qui nous sont parvenues.

L'un de nos lecteurs suggère même de déplacer le lieu d'implantation de l'avion à la rue du Nord. p. 6

ASSOCIATION SUISSE-ISLANDE

Hôte d'honneur à la Foire du Valais?

L'Association Suisse-Islande sera-t-elle hôte d'honneur de la Foire du Valais en 96? Réunis en assemblée générale samedi à Martigny, les membres de ce groupement réunissant quelque 200 membres

dans notre pays ont appris de la bouche de leur président Léonard Closuit que des démarches seraient entreprises dans ce sens. L'association n'écarte pas l'éventualité de la venue, pour la deuxième fois à Mar-

tigny, de la présidente de l'Islande, Mme Vigdis Finnbogadottir, à l'occasion de l'inauguration du pavillon d'honneur. L'assemblée de samedi a été suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité. p. 5

SOMMAIRE

Robert Hainard à Fully	2
Bonnes tables valaisannes	4
Carnaval avant l'heure	5
Votations fédérales	7
100 ans des Amis-Tireurs	8

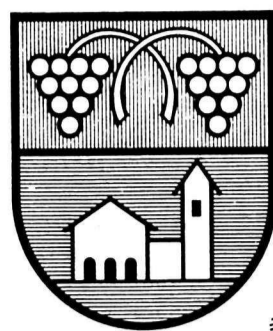
Vous pouvez compter sur elle.

Union de Banques Suisses

Monthey - Martigny - Sion - Sierre



QUOI DE NOUVEAU A FULLY



Taxi-Bus
14 places

Fax (026) 46 30 94

EXCURSIONS CARRON

FULLY - Tél. (026) 46 24 69 - 46 12 65 - Bus de 15 à 50 places

1926 FULLY
(atelier, Charraz)

F. Staub & Fils
Dipl. + Féd.

Tél. (026) 46 13 41
46 10 12

Ferblanterie - Sanitaire

Fax (026) 46 38 41

Toiture - Etanchéité - Bardage



CAFÉ-RESTAURANT

Madeleine Thétaz

Immeuble «La Villageoise»

1926 Fully

Tél. (026) 46 38 78

M C D' L Y S E



PRÊT-A-PORTER
FÉMININ

ANNELYSE CHESEAUX
RUE DE LA POSTE 24 - FULLY - (026) 46 37 62

**NOUVEAU... LA MODE DE MILAN
ET PARIS AU COEUR DE FULLY!**

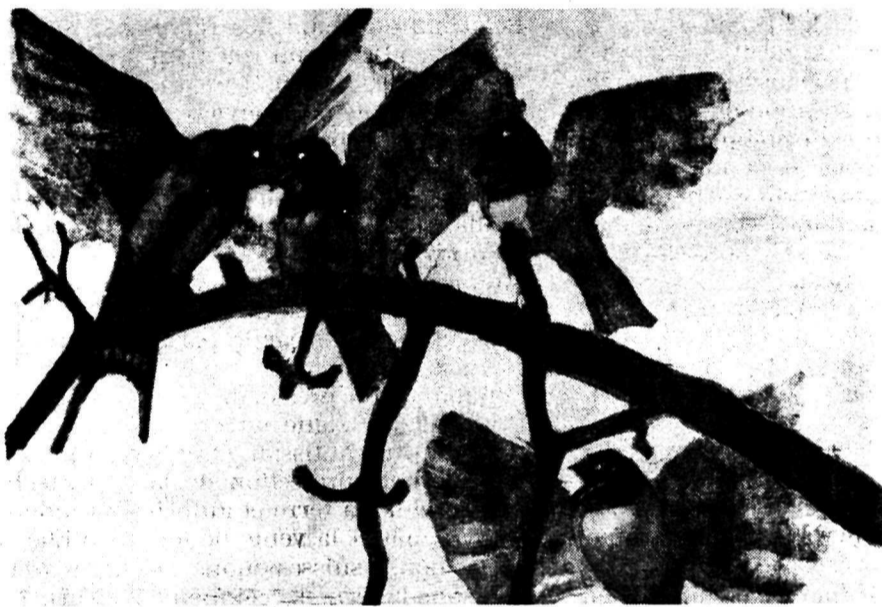
Robert Hainard à Fully

Jusqu'au 5 décembre, à Fully, une grande exposition accueille l'œuvre gravé et sculpté, ainsi que des écrits et illustrations de Robert Hainard. C'est la possibilité rare de rencontrer l'œuvre d'un philosophe de la nature, précurseur de l'écologie, qui a consacré sa vie à la défense et à l'illustration de la nature et des animaux.

L'association Art & Ecologie, organisatrice de l'exposition, avec l'appui de la municipalité de Fully, a tout

mis en œuvre pour donner à cette manifestation le cadre et les dimensions qu'elle mérite.

Ainsi, le nouvel Espace socio-culturel fulliérais accueille dans ses locaux rénovés, les mercredis, vendredis, samedis et dimanches de 16 à 20 heures, samedis et dimanches également de 10 à 12 heures, une cinquantaine de gravures et une trentaine de sculptures d'animaux, parfois grandeur nature, qui permettent de découvrir et d'admirer,



comme pris sur le vif, les sujets favoris de l'artiste.

Son œuvre, admirable par l'harmonie des tons et la subtilité des nuances savantes et frémissantes de vie, suscite l'admiration des meilleurs peintres suisses et étrangers et lui a valu les plus grandes distinctions artistiques et scientifiques.

La Bibliothèque de Fully, également associée à cette organisation, abrite parmi d'autres gravures et sculptures, l'œuvre écrite de Robert Hainard et quelques-uns des innombrables volumes qu'il a illustrés.

Parallèlement à ces expositions, les organisateurs ont prévu des soirées qui permettront d'aborder, avec des spécialistes de qualité, des sujets touchant aussi bien à l'art qu'à l'écologie: le vendredi 26 novembre soirée et rencontre avec M. Raymond Delarze (botaniste), M. Christian Werlen (président de la Murithienne), M. Jérôme Fournier (biologiste), M. Jean-Marc Pillet (biologiste) et M. Philippe Werner (botaniste). Thème: «Faune et flore, particularités de Fully».

Le jeudi 2 décembre, soirée «Musique et Poésie» avec M. Pierre-Alain Tache, poète d'envergure nationale et juge cantonal vaudois, M. Jean-Bernard Pitteloud, poète et avocat ainsi que des lectures de textes de M. Vital Bender, poète, par M. Olivier Taramcaz. Lieu: salle du Café de l'Avenir, Fully, à 20 h. 15.



ÉLECTRO-INDUSTRIEL S.A.

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES - Maîtrise fédérale

Installations et chauffages électriques
Téléphones - Appareils électro-ménagers

1926 FULLY-Châtaignier

Tél. (026) 46 11 88

MONTHHEY - SAINT-MAURICE - SIERRE

SPORTS

Icha-TVA: conférence à Saint-Maurice

L'ESCEA de St-Maurice organise une conférence publique ce jeudi 18 novembre à 17 h. 30 au Collège de la Tuilerie sur le thème «Icha-TVA. Quels objectifs, quels enjeux pour la Suisse?».

Les intervenants seront MM. Gendreau, directeur de l'Administration fédérale des contributions, et Pascal Couchepin, conseiller national et président du comité suisse «Oui à la TVA».

Sierre: expo de photos

La Galerie des Buissonnets à Sierre accueille du 16 novembre au 12 décembre une exposition de photographies signées Olivier Föllmi. Le vernissage a lieu ce mardi 16 novembre dès 18 h. 30. L'expo est ouverte de 14 à 18 heures. (chm)

Heimatschutz du Valais romand

La section du Valais romand de la Ligue de protection du patrimoine national était réunie en assemblée générale à Venthône sous la présidence de Mizette Putallaz. A cette occasion, la section a remis son prix 1993 au CAS de Genève pour la construction de la cabane du Vêlan. Cette réalisation aux allures avant-gardistes a été conçue par l'architecte Michel Troillet. Elle a été inaugurée en août de cette année. (chm)

Hans Erni: une exposition à Vouvry

Jusqu'au 5 décembre, le Château de la Porte-du-Scex de Vouvry propose une exposition rétrospective des affiches réalisées par Hans Erni entre 1929 et 1992. Ce dernier était présent dimanche lors du vernissage. Une présentation à découvrir du jeudi au dimanche de 15 à 19 heures. (chm)

Collombey-Muraz: mérites à gogo

La commune de Collombey-Muraz a récemment attribué ses mérites sportifs et culturels.

Le mérite sportif par équipes a été remis à la 1^{re} équipe du Club des patineurs. Le motard Fabrice Stern et le judoka Yannick Piquet se sont partagés le mérite sportif individuel.

Quant au mérite culturel, il a récompensé cette année Arthur Zimmermann, membre du Chœur mixte depuis 40 ans, et Raymond Guérin, membre de la Chorale de Muraz depuis 50 ans et fondateur du Théâtre du Rovra. (chm)

Sierre: Expo sur le bonsaï

La Bibliothèque communale et régionale de Sierre présente, dans le cadre de la Semaine de la lecture, une exposition consacrée aux bonsaï. Elle est ouverte jusqu'au 15 novembre.

Hockey - Lutte - Football - Basketball

Résultats du week-end

HOCKEY SUR GLACE.

En 1^{re} ligue, Octodure s'est incliné à domicile devant Viège par 6 à 4. Au terme de la période initiale, la bande de l'entraîneur Pochon menait pourtant par 3 à 0. Au classement, Octodure occupe la 6^e place avec trois unités d'avance sur un duo formé de Fleurier et Villars.

En LNB, le HC Martigny-Valais a remporté samedi sa 11^e victoire consécutive aux dépens de Thurgovie. Le team de Mongrain s'est imposé sur le score de 5 à 2. Au classement, le HCM-VS comptabilise cinq longueurs d'avance sur son poursuivant immédiat, Rapperswil.

Ce soir, Martigny va à Ajoie et Octodure reçoit Neuchâtel dès 20 h. 15.

LUTTE.

En déplacement à Einsiedeln, le Sporting s'est incliné sur le score de 32 à 12. Seuls Marian Nedkov, Claude Sauthier et Killyann Paccolat l'ont emporté côté octodurien. C'est le statu quo en queue de classement au terme de la 10^e journée comptée tenu des défaites de Martigny, Kriessern et Schatt-

dorf. Dans le haut du tableau, Freiamt poursuit son cavalier seul.

BASKETBALL.

A Lausanne, le BBC Martigny a été nettement battu sur le score de 101 à 76. Les Lausannois possèdent de solides arguments. Ruckstuhl, Zali et Schneider ont en effet évolué au plus haut niveau. Face à cet adversaire, le BBCM a résisté une période (47-41), puis ce fut l'effondrement. A relever la prestation de Morisod, auteur de 28 points.

Jeudi 18 novembre à 20 h. 30 à la salle du Bourg, rappelons que le BBCM reçoit Pully (LNA) dans le cadre des 16es de finale de la Coupe de Suisse.

FOOTBALL.

1^{re} ligue: Fully - Châtel 3-0 (2 buts de Grand, 1 de Devayes), Montreux - Martigny 1-1 (égalité de Ribordy à la 89^e), Naters - Gd-Lancy 4-2, Rarogne - Nyon 1-2.

JUNIORS DU MS. MS A inter II - Marly 1-1, MS A reg I - La Combe 6-2, MS B reg I - Evionnaz-Collonges 2-12, Massongex C reg I - MS 1-5, MS C reg II - Nendaz 0-7.

D I T O

DÉBAT D'IDÉES

par Adolphe Ribordy

Grand Conseil

Premier budget des années difficiles

Suite de la 1^{re} page

AINSI donc, ce que craignaient les partisans du consensus est arrivé: Genève a une majorité bourgeoise au Gouvernement.

Cette majorité sera appuyée au Parlement par une autre majorité.

Exit socialistes... et Grobet!

La crise amène à une bipolarisation des forces politiques.

Mais la crise n'est pas seule en cause. Ils sont nombreux, en Suisse, à penser qu'il faut, dans notre pays, une politique d'alternance.

Pourtant, dans un sondage récent concernant la France, on découvre que les électeurs considèrent, en majorité, que la droite ne pourra pas faire tellement mieux que la gauche.

Saluons quand même, au passage, l'élection de la première femme au Conseil d'Etat, Mme Martine Brunschwig Graf. Tout comme la brillante réélection de Guy-Olivier Segond, arrivé en tête des élus.

Cela dit, 47% de l'électorat se trouve écarté du pouvoir. Quand on sait les réactions vives des Genevois, en cas de tensions sociales, on peut s'attendre au pire.

Les observateurs pourront ainsi comparer le coût du consensus et le coût de l'affrontement, en journée de grèves notamment.

Il convient de relever également que les sept membres du Gouvernement n'offrent pas une réelle homogénéité politique.

Il y a tout lieu de craindre dès lors des tensions au niveau du bloc bourgeois tant à l'Exécutif qu'au Législatif.

Genève pourra cependant rendre service à la Suisse. En effet, chacun aura loisir d'examiner pendant quelques années comment fonctionne cette expérience. Si elle est positive, la Suisse pourra l'adopter. Si elle ne l'est pas, la voie consensuelle devra être poursuivie.

Dans le même ordre d'idée, Gaby Grand (rad) intervint pour demander l'analyse, à fond, de quelques services, méthode qui permettrait, au fil des ans, de traquer toutes les dépenses inutiles. Le député Jean-Jacques Rey-Bellet (dc), devant les prévisions pessimistes 1995-1996, en appela aussi à la rigueur et à une nouvelle loi sur les subventions.

Finalement, le budget fut adopté par 87 voix contre 17 et 8 abstentions.

On relèvera, à l'examen de chaque département, les efforts faits par l'Instruction publique, lequel, il est vrai, consomme une grande part du budget cantonal.

Si la situation 1991-1992 avait été reportée sans réforme, c'est, précisa M. Sierro, Fr. 18 mios que l'Etat

devrait déboursier aujourd'hui. Pourtant, dans l'intervalle, il y a eu accroissement d'élèves dans tous les secteurs et, par conséquent, une augmentation des moyennes par classe.

Au chapitre des travaux publics, on relèvera une intervention de Johnny Roduit (rad) sur le danger des digues du Rhône. Une étude est en cours, a affirmé M. Bornet. On notera aussi un transfert d'investissement vers le Bas-Valais au détriment du Centre et du Haut-Valais. C'est à la suite d'une intervention de J.-J. Rey-Bellet justifiée sur le fond, (on sentait cependant l'intervention partisane), que ce transfert a eu lieu, faisant s'interroger Dany Perruchoud et J.-M. Crittin (rad).

Relevons encore au chapitre de la justice et police une motion, acceptée, d'Henri Carron (soc) sur les

mandats accessoires des juges.

Le président Maurice Puippe a tenu son pari. Outre le budget et quelques décrets de subventionnement, les députés ont pu traiter 34 interventions personnelles!

Mais on retiendra surtout de cette session une loi qui aura des répercussions auprès du peuple, la loi sur les véhicules à moteur.

Elle a été votée par le parlement alors que déjà l'ACS dit son opposition et que de larges couches de la population ne comprennent pas ce recours à des recettes nouvelles, alors que le temps est aux économies.

On sent une distorsion réelle entre la volonté d'économies et les économies proprement dites.

Mais chacun est conscient que l'étude laborieuse de ce budget 1994 n'est que le début d'une période de vaches maigres. (RY)

Société valaisanne de patronage

La Société valaisanne de patronage est chargée de la prévention de la criminalité et de la réinsertion sociale des délinquants.

Cet organisme privé, subventionné par l'Etat, s'est employé, ces dernières années, à associer à son action des bénévoles. Ce recours à des miliciens de l'action sociale implique un soutien constant des organes étatiques.

L'expérience a démontré que nombre de patronnés étaient confrontés à des problèmes liés à la vente par acomptes, au petit crédit ou au contrat de leasing. Ce constat a incité la Société valaisanne de patronage à organiser, ce mercredi 17 novembre à 17 heures à la grande salle de la BCV à Sion, un exposé-débat sur ces questions. Ce thème sera présenté sous un aspect pratique et au travers d'exemples concrets par la Fédération romande des consommatrices. Invitation à toutes les personnes intéressées.

Droit foncier rural

Lors de la dernière session du Grand Conseil, les députés ont débattu sur le décret cantonal d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural. Le message du Conseil d'Etat nous rappelle que le peuple valaisan a montré une grande réticence envers le nouveau droit foncier rural.

En effet, c'est à 3 contre 1 qu'il l'a refusé.

La commission parlementaire a qualifié cette loi d'antidémocratique et antisociale.

Cependant, la loi ayant été acceptée par le peuple suisse à une faible majorité de 53,6%, nous devons démocratiquement nous y soumettre.

Le droit foncier urbain est en préparation et les dispositions prévues sont encore plus draconiennes pour notre canton. Il y aura lieu pour le Conseil d'Etat d'être attentif lors de la mise en consultation par le Conseil fédéral.

Notons au passage que le droit foncier rural était recommandé par deux partis gouvernementaux. Si certains estiment avoir fait fausse route, espérons qu'ils se ravisent lorsqu'il s'agira de se prononcer sur le droit foncier urbain dont les conséquences seront encore plus rigoureuses.

Relevons que tous nos représentants à Berne ont voté pour le droit foncier rural. D'aucuns ont certes voté par conviction, mais je n'irai pas jusqu'à dire que d'autres ne savent peut-être pas encore aujourd'hui ce qu'ils ont voté.

N'empêche que nous devons, aujourd'hui, mettre en application cette loi par le décret qui vient d'être voté par le parlement cantonal.

Pendant que le président russe Boris Eltsine signe un décret historique garantissant l'inviolabilité et la protection de la propriété de la terre et autorisant l'achat et la vente de terrains, nous «suisses» nous socialisons la terre et ceci même en contradiction avec la constitution fédérale.

Certains collègues députés nous ont donné l'impression d'abdiquer devant l'obligation d'appliquer la loi fédérale.

Or, le décret que nous avons voté est bien plus important que l'on puisse s'imaginer puisque le Département de l'agriculture tout comme la commission ad hoc prévue à l'art. 4 auront pour mission:

- de délivrer les autorisations pour l'acquisition de chaque immeuble agricole;
- d'autoriser les exceptions de

partage matériel et de morcellement;

- d'autoriser les prêts qui dépassent la charge maximale;
 - de requérir du R.F. la mention des immeubles agricoles situés dans la zone à bâtir, ainsi que des immeubles non agricoles situés en dehors de la zone à bâtir (art. 86 LDFR).
- Le département comme la commission ad hoc devront en outre estimer et approuver la valeur de rendement!

Et comme souvent les Valaisans sont plus royalistes que les technocrates de Berne, nous rendons attentifs le Conseil d'Etat sur le choix des membres de la commission prévue à l'art. 4 du décret cantonal.

Le peuple de ce canton s'est prononcé clairement sur cet objet, il s'agira maintenant d'appliquer cette loi à l'esprit et non à la lettre fédérale et surtout éviter que cette commission fasse du zèle et empoisonne l'existence des citoyens.

Souhaitons que le Conseil d'Etat saura faire un choix adéquat des membres de cette commission cantonale et que ce ne sera pas une trahison supplémentaire pour les propriétaires fonciers.

Emmanuel CHEVRIER, député

Section radicale du val d'Anniviers

Une section radicale-démocratique du val d'Anniviers va voir le jour lors de l'assemblée constitutive prévue ce mercredi 17 novembre à 19 h. 30 à Vissoie à l'Hotel Anniviers. Le conseiller national Pascal Couchepin présentera une conférence sur la TVA. Le conseiller d'Etat Serge Sierro et plusieurs personnalités politiques cantonales participeront à cette soirée.

N9 à Viège

Le conseiller fédéral Adolf Ogi a donné son feu vert à la réalisation de la variante A de l'autoroute N9 dans la région de Viège. Cette solution, souhaitée par le Conseil d'Etat valaisan, permettrait un évitement rapide de Viège par le nord. Le canton du Valais peut donc élaborer le projet de la variante A en vue de sa mise à l'enquête publique. Cela vaut aussi pour l'étude d'impact sur l'environnement. L'étude de faisabilité a démontré que cette solution est techniquement réalisable et que les coûts restent dans des limites supportables. (ats)

Impôt sur les véhicules

La section valaisanne du TCS entend manifester son opposition à une augmentation de la taxe sur les véhicules à moteur dans la situation économique actuelle du canton. Selon le TCS Valais, la comparaison entre les taxes sur les véhicules perçues en Valais et dans d'autres cantons n'a aucune pertinence. Il faut comparer les charges fiscales dans leur ensemble. Or, selon le TCS, cette comparaison fait ressortir que le Valais connaît une fiscalité particulièrement lourde. Le projet du gouvernement fera l'objet d'une deuxième lecture, au plus tôt en mai, au plus tard en septembre 1994. Selon le communiqué du TCS, les députés auront alors l'occasion de demander l'organisation d'un référendum. S'ils ne le font pas, le TCS Valais réunira les signatures utiles pour provoquer une votation populaire.

Motion du Groupe radical sur la suppression de taxes et de droits désuets et entravant les actes administratifs

Développement

Droit des pauvres, droit de timbre, timbre tuberculeuse, émoluments divers, autant de taxes créées à un moment donné, dans des circonstances données et avec des objectifs donnés.

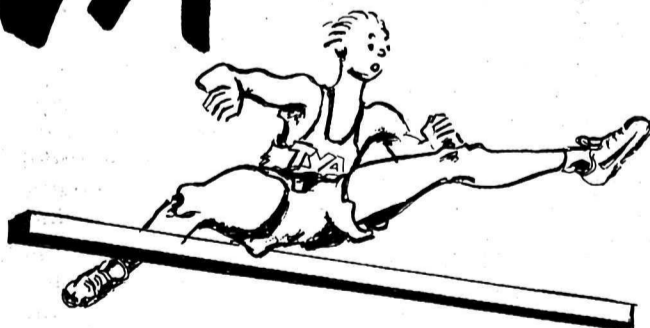
La raison d'être de ces perceptions s'est aujourd'hui transformée en simple moyen pour l'Etat ou les collectivités publiques d'obtenir de l'argent. La relation de cause à effet entre sa perception et son utilisation a, pour la plupart du temps, disparu. Nous demandons donc au Conseil d'Etat de faire l'inventaire de tous les taxes, droits et émoluments qu'il perçoit et d'en proposer la suppression lorsque la «ratio legis» n'est plus établie.

Cette simplification allégerait considérablement les actes administratifs.

Nous laissons l'Etat libre de proposer une compensation financière sous d'autres formes.

Le Valais a besoin de la TVA

TVA



TVA (taxe à la valeur ajoutée) est un impôt indirect moderne qui remplace le désuet impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA).

La TVA a le mérite de ne plus frapper les investissements d'une taxe occulte. Elle est un donc un encouragement pour tous ceux qui veulent investir et partant fait redémarrer la machine économique. Le Valais durement touché par la crise doit saisir cette chance.

Comité valaisan «OUI à la TVA»

OUI relançons l'économie

Votation fédérale du 28 novembre

CONFEDERE

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
 Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
 Rédaction - Administration:
 11, r. du Grand-Vergeur (1^{er} étage), 1920 Martigny
 Case postale 216 - CCP 19-58-3
 ☎ réd. (026) 22 65 76 - fax 22 49 18
 Publicité: ota Orrell Fussi Publicité SA,
 27, rue de la Délézée
 1920 Martigny, ☎ (026) 22 56 27 - Fax 22 15 17
 Composition:
 Imprimerie Cassaz-Montfort SA, Martigny
 Téléfax 22 92 97
 Impression:
 Impress SA, Sierro

Les bonnes tables valaisannes

CAFÉ-RESTAURANT DE L'UNION
 M. et Mme Bertrand-Métraiier-Nanchen vous proposent quelques-unes de leurs spécialités
 — Steak tartare
 — Ris de veau aux morilles
 — Filet de bœuf Stroganoff
 — Magret de canard à l'orange
 Salle de banquet jusqu'à 200 places
 Fermeture hebdomadaire: dimanche et jours fériés
 1963 Vétroz - Tél. (027) 36 13 47

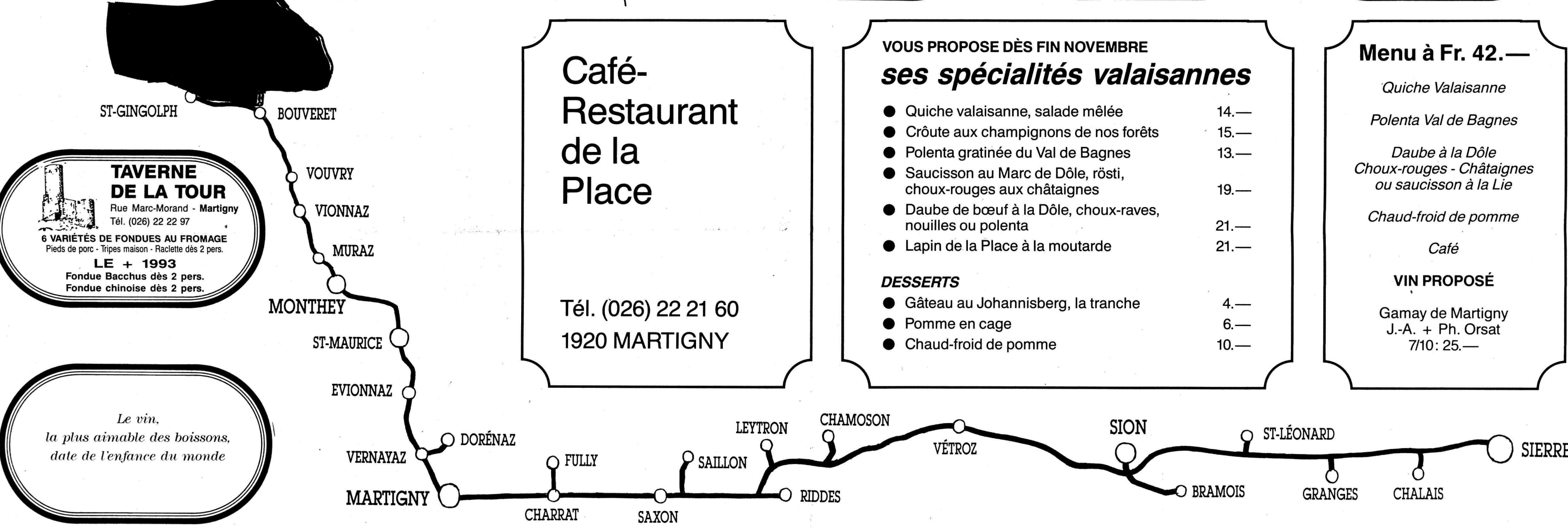
le Danjieu
 Grillades au feu de bois - Pâtes fraîches maison
 Spécialités de saison
 Famille Kléber Giroud-Bagatti
 1922 LES GRANGES-SALVAN Tél. (026) 61 14 00
 Fermé le lundi



Hôtel-Restaurant
Rive Bleue
 Banquets et séminaires
 Chambres de premier ordre!
 «Etape gastronomique au bord du lac Léman»
 1897 BOUVERET-PLAGE (VS)
 ☎ (025) 81 17 23
 Terrasse - Plage - Piscine - Tobogan géant

*Il vaut mieux aller
 au moulin
 qu'au médecin*

*L'odeur du vin,
 ô combien plus est friande,
 riante, priante,
 plus céleste et délicieuse
 que l'huile*



TAVERNE DE LA TOUR
 Rue Marc-Morand - Martigny
 Tél. (026) 22 22 97
 6 VARIÉTÉS DE FONDUES AU FROMAGE
 Pieds de porc - Tripes maison - Raclette dès 2 pers.
LE + 1993
 Fondue Bacchus dès 2 pers.
 Fondue chinoise dès 2 pers.

*Le vin,
 la plus aimable des boissons,
 date de l'enfance du monde*

Café-Restaurant de la Place
 Tél. (026) 22 21 60
 1920 MARTIGNY

VOUS PROPOSE DÈS FIN NOVEMBRE ses spécialités valaisannes

- Quiche valaisanne, salade mêlée 14.—
- Crôte aux champignons de nos forêts 15.—
- Polenta gratinée du Val de Bagnes 13.—
- Saucisson au Marc de Dôle, rösti, choux-rouges aux châtaignes 19.—
- Daube de bœuf à la Dôle, choux-raves, nouilles ou polenta 21.—
- Lapin de la Place à la moutarde 21.—

DESSERTS

- Gâteau au Johannisberg, la tranche 4.—
- Pomme en cage 6.—
- Chaud-froid de pomme 10.—

Menu à Fr. 42.—

Quiche Valaisanne

Polenta Val de Bagnes

Daube à la Dôle
Choux-rouges - Châtaignes
ou saucisson à la Lie

Chaud-froid de pomme

Café

VIN PROPOSÉ

Gamay de Martigny
 J.-A. + Ph. Orsat
 7/10: 25.—

Mayens-de-Chamoson
 Café-Restaurant
Les Sapins
 Banquets et mariages
 Grande salle à disposition (200 pers.)
 Famille Roger Taccoz
 Tél. (027) 86 28 20 - Fax (027) 86 59 29

CAFÉ-RESTAURANT DE LA POSTE
 Cuisine traditionnelle
 Famille Crettenand-Produit
 1912 LEYTRON
 Tél. (027) 86 27 50

*Non seulement on a au souper
 plus d'esprit qu'ailleurs,
 plus d'esprit qu'aux autres
 repas, mais encore
 on a un autre esprit.*



CAFÉ RESTAURANT DE LA PLACE
 Du 1^{er} janvier au 31 décembre: RACLETTE
 — Menu du jour
 — Mets au fromage
 — Spécialités du Valais
 Ouvert tous les jours
 Place Centrale - Martigny
 Tél. (026) 22 21 60

HÔTEL-RESTAURANT DU "MUVERAN"
 CH-1912 OVRONNAZ-VALAIS TÉL.027.86.22.26

VILLE DE MARTIGNY

dernière visite commentée

La dernière visite commentée de l'exposition consacrée à Degas aura lieu ce mercredi 17 novembre dès 20 heures à la Fondation Louis-Moret. Elle sera placée sous le haut patronage de Martha Degiacomi. Rappelons que cette présentation fermera ses portes le 21 novembre.

La prochaine exposition, consacrée à Marie Perle, ouvrira ses portes le 26 novembre (vernissage dès 17 h. 30) et durera jusqu'au début mars. (chm)

Win du...

«Moi pour toi»

En collaboration avec Eloi et Gérard Roduit, vignerons-éleveurs à Fully, le journaliste Christian Michelod met en vente pour Noël le vin du... «Moi pour toi». Fendant, dôle et dôle blanche sont ainsi disponibles en cartons de 3, 6 et 12 bouteilles. Renseignements aux (026) 22 62 46 ou 22 06 06. La fondation caresse plusieurs projets pour l'année prochaine en Colombie, au Vietnam et en Haïti. (chm)

Club des aînés

Le loto du Club des aînés de Martigny aura lieu aujourd'hui à la Salle communale. Début des jeux à 14 heures. N'oubliez pas votre tasse!

Conterie

La conterie de novembre aura lieu ce mercredi 17 à la Bibliothèque municipale, selon l'horaire suivant: de 16 heures à 16 h. 45 pour les petits de 4 à 7 ans, puis de 17 à 18 heures pour les plus âgés et les adultes.

Caves du Manoir

Les Caves du Manoir accueillent les Belges du groupe Noise Gate jeudi 18 novembre à 20 h. 30. Leur préférence pour les rythmes tribaux et les textes puissants donne une musique pesante et très surprenante. Le groupe français X-Rated-X est dévoué à la musique du futur avec une rythmique dirigée par computer.

Au cinéma

CASINO. Jusqu'à jeudi à 20.30: Jurassic Park; mercredi à 14.30: Bambi, de Walt Disney. CORSO. Jusqu'à jeudi à 20.30: Dans la ligne de mire.

Décès en Valais

Mme Carmen Nellen, 61 ans, Monthey; M. Alphonse Pinotti, 61 ans, Troistorrens; Mme Marie Mauray, 84 ans, Sion; Mme Yvonne Clausen, 78 ans, Monthey; Mme Fides Pfammatter, 84 ans, Monthey; M. Jean-Pierre Michelet, 52 ans, Basse-Nendaz; Mme Francine Guex, 45 ans, Martigny; M. Amédée Fournier, 50 ans, Haute-Nendaz; M. Théophile Chatriand, 84 ans, Leytron; Mme Marceline Dorsaz, 72 ans, Leytron; Mme Joséphine Pluss, 81 ans, Basse-Maurice; Mme Philomène Torrent, 89 ans, Arbaz; M. Martin Papilloud, 75 ans, Vétroz; M. Amédée Fournier, 50 ans, Haute-Nendaz; Mme Heidi Zuber, 84 ans, Chalais.

ASSEMBLEE

Association Suisse-Islande

A la Foire du Valais en 1996?

L'Islande pourrait bien figurer au rang d'hôte d'honneur de la Foire du Valais 1996. L'éventualité de la venue à Martigny — pour la deuxième fois — de la présidente islandaise Vigdis Finnbogadottir a même été évoquée samedi à l'Hôtel de Ville lors de l'assemblée générale, 4^e du nom, de l'Association Suisse-Islande que préside Léonard Closuit. Rehaussée de la présence du Consul général d'Islande à Genève Roland Niklaus, cette assemblée a permis à M. Closuit de rappeler que le groupement a été fondé en octobre 1989. Il compte actuellement un effec-

tif de quelque 200 membres recrutés aux quatre coins du pays.

Depuis le 1^{er} août 1990, l'association dispose d'un drapeau. Offert, rappelons-le, par Mme Mireille Morand, il a accompagné le président Closuit lors de tous ses déplacements officiels, 31 au total.

La partie statutaire a été suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité et à l'occasion duquel le conseiller Frédéric Giroud s'est exprimé.

En fin de journée, le cinéaste Samuel Monachon a présenté son film long métrage intitulé «Un souffle d'Islande». (chm)



Le comité de l'Association Suisse-Islande au travail accompagné du Consul général Roland Niklaus et du conseiller Frédéric Giroud.

MARTIGNY-BOURG

Carnavals de Suisse romande

La fête dans le quartier

Les 25 sociétés formant l'Amicale des Carnavals de Suisse romande s'étaient donné rendez-vous samedi à Martigny-Bourg à l'occasion de leur première rencontre annuelle.

Le coup d'envoi a été donné sur la place du Bourg à l'heure de l'apéritif. La fête s'est poursuivie durant la journée avec de nombreuses productions des Guggenmusiks et des bals masqués dans les bistrotts du quartier. Quant au Carnaval du Bourg, rappelons qu'il va déployer ses fastes du 10 au 15 février prochain. Concours de masques, fête des enfants et le cortège sont inscrits au menu.



La fête samedi à Martigny-Bourg.

Collège Sainte-Marie

La journée des anciens élèves



La journée des retrouvailles de l'Amicale des anciens élèves du Collège Ste-Marie s'est déroulée dimanche. L'office divin, l'assemblée administrative et un exposé du conseiller national Vital Darbellay — ici en compagnie du président de l'Amicale Jean-Claude Jonneret — ont constitué les principales articulations de cette rencontre ponctuée par un apéritif et un repas en commun. (chm)

FONDATION LOUIS-MORET

Jusqu'au 12 décembre

Oeuvres de Pierrette Gonseth-Favre



Pierrette Gonseth-Favre lors du vernissage.

L'artiste d'origine genevoise Pierrette Gonseth-Favre est l'hôte de la Fondation Louis-Moret.

Etablie à Founex dans le canton de Vaud, elle occupe jusqu'à la mi-décembre les cimaises de l'espace culturel du Chemin des Barrières.

Pierrette Gonseth-Favre, qui a beaucoup exposé à l'étranger, présente des peintures en relief et des sculptures. L'être humain figure en bonne place dans ses œuvres.

A découvrir jusqu'au 12 décembre, du mardi au dimanche de 14 à 18 heures. (chm)

Déchetterie municipale

Nouvel horaire

L'Administration communale communique l'introduction d'une modification des horaires d'ouverture de la déchetterie située à la rue des Courtes-Combes, à côté des dépôts SI-ST.

De novembre à mars: mardi et vendredi de 7 à 12 heures, mercredi et jeudi de 9 à 12 heures, samedi de 8 à 12 heures; l'après-midi de 13 h. 30 à 17 h. 45.

D'avril à octobre: mardi et vendredi de 7 à 12 heures, mercredi et jeudi de 9 à 12 heures, samedi de 8 à 12 heures; l'après-midi de 14 heures à 18 h. 15.

HOTEL DE VILLE

Nouveaux habitants

Progression de 127 unités

La traditionnelle rencontre offerte à l'intention des personnes nouvellement établies à Martigny a permis, vendredi à l'Hôtel de Ville, au président Couchepin de fournir d'intéressantes comparaisons statistiques. Du 1^{er} novembre 92 au 20 octobre 93, la population a passé de 14 071 à 14 198 habitants, ce qui représente une progression de 127 unités. Les étrangers, répartis en... 53 nationalités, représentent 28% de la population domiciliée. Les plus nombreux sont les Italiens (1295), devant les Portugais (1218) et les ex-Yougoslaves (525). (chm)



Le président Couchepin durant son intervention.

Castel Notre-Dame

Grande fête avant Noël



La fête organisée samedi et dimanche au Castel Notre-Dame a attiré du monde, beaucoup de monde. Les gens en ont profité pour faire l'acquisition d'ouvrages confectionnés par les pensionnaires, des objets qui feront des cadeaux de Noël originaux. (chm)

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 NOVEMBRE

Initiatives contre la publicité en faveur de l'alcool et du tabac

Un NON catégorique

Bernard Comby, conseiller national valaisan, ne veut pas d'une société où l'on ne boirait que de la camomille, ce serait trop triste, cela manquerait de chaleur et de couleur. Ce n'est pas parce que M. Comby vient d'un canton viticole et chaleureux qu'il s'oppose aux initiatives «jumelles». Son argumentation se fonde sur la logique et surtout il entend défendre la liberté et la responsabilité individuelles.

— Monsieur Comby, le tabagisme et l'alcoolisme sont des fléaux évidents. Pourquoi combattez-vous les initiatives qui prétendent apporter un remède?

— Indéniablement, le tabagisme et l'alcoolisme causent des ravages au sein de notre société. En effet, la consommation excessive de tabac et l'abus d'alcool sont des fléaux qu'il faut combattre, car ils engendrent une série de conséquences très négatives sur les individus, les familles et l'ensemble de la société.

Il faut donc agir avec plus d'efficacité pour lutter contre le tabagisme et l'alcoolisme, mais pas en interdisant la publicité pour l'alcool et pour le tabac, comme le proposent les auteurs des initiatives dites «jumelles». A l'avenir, il faudrait plutôt intensifier les actions dans le domaine de la prévention en s'efforçant, chacun, de réaliser l'autogestion de sa santé. Lorsqu'on examine la proportion des montants affectés à la prévention par rapport aux sommes investies dans les mesures curatives, il faut bien reconnaître qu'ils sont dérisoires. Ce constat s'explique en partie par le caractère de long terme lié à la prévention. Cette promotion de la santé par la prévention devrait être orientée dans les deux directions suivantes: une éducation globale à la santé, intégrée dans les programmes scolaires dès la

petite enfance, et, enfin, des actions spécifiques ciblées en direction des publics à risques (les médiateurs-jeunesse, l'éducation routière et la lutte contre les toxicomanes, par exemple).

— La prévention et l'éducation ne suffisent pas toujours; pourquoi refuser une protection aux personnes qui en ont particulièrement besoin?

— Dans une société libérale, fondée notamment sur l'économie de marché, il est dangereux d'introduire toute une série de nouvelles restrictions et de nouveaux interdits. S'il est bien sûr indispensable de mieux protéger l'enfance et l'adolescence, il faut aussi considérer les adultes consommateurs de tabac ou d'alcool comme des gens responsables et libres de leur choix. Cette conception paternaliste de l'Etat est inadmissible. Ce n'est pas en imposant une camisole de force à tous les individus que l'on va résoudre à l'avenir les problèmes de notre société!

— Pensez-vous que la publicité n'entraîne pas à consommer du tabac et de l'alcool?

— A notre connaissance, le soi-disant lien de causalité entre l'interdiction de la publicité et la consommation n'est pas démontré à satisfaction, mais une chose est certaine: l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac aurait des conséquences négatives, non seulement pour les deux secteurs directement concernés, pour toute une série de régions qui en vivent partiellement, mais aussi pour plusieurs activités économiques, sportives et culturelles. Une interdiction généralisée de la publicité pour le tabac et l'alcool se traduirait par un coup grave porté à de nombreuses activités culturelles et sportives. Or, dans la situation économique actuelle, il est de plus en plus difficile de soutenir ce genre d'activités...

— Pour vous alors quel est le rôle de la publicité?

— Il ne faut pas négliger le rôle important joué par la publicité au niveau de l'information relative aux différents produits. Faute de publicité en effet, la clientèle ne serait plus renseignée sur les innovations introduites, par exemple — et là je cite le message du Conseil fédéral — «Les cigarettes comportant moins de substances nocives grâce à un filtre amélioré».

Les milieux suisses concernés par les industries du tabac et de l'alcool subiraient une inégalité de traitement par l'interdiction de la publicité, car les supports publicitaires étrangers parvenant en Suisse subsisteraient (pensez, par exemple aux chaînes de télévision étrangères). C'est à mon avis un élément qu'il ne faut pas négliger. En effet, les distributeurs locaux d'alcool et de tabac qui vendent leurs produits sur le marché suisse, ainsi que la presse écrite helvétique, seraient fortement pénalisés.

— D'autres pays ont déjà des interdictions, avez-vous des chiffres comparatifs avec la Suisse sur le pourcentage des jeunes qui fument?

— Il est intéressant de relever que si l'on prend en considération les pays où l'on a interdit la publicité pour le tabac — la Norvège et la Finlande, par exemple — dans la catégorie des jeunes de 15 ans, 36% sont fumeurs en Norvège et 21% en Finlande, alors qu'en Suisse, où l'on n'a pas interdit complètement la publicité et le tabac, 8% des jeunes de cette catégorie sont des fumeurs. Ces chiffres devraient quand même nous faire réfléchir.

— Alors pour vous, interdire la publicité ne sert à rien?

— Ces initiatives sont dangereuses et mensongères. J'invite le peuple suisse à dire un NON catégorique le 28 novembre.

TVA ou ICHA: l'UDI informe

Sous l'égide de l'Union des Indépendants, une conférence-débat traitant de la prochaine votation fédérale sur la TVA se tenait dernièrement à Leytron.

Modification du régime fiscal

Partisan d'un changement du régime des finances fédérales, le conseiller national M^e Pascal Couchepin démontrait la nécessité de ce nouvel impôt plus moderne, plus compétitif pour les industries et favorisant les investissements par la suppression de la taxe occulte.

Les débats menés avec virtuosité par M. François Dayer s'articulaient autour de trois thèmes forts, tout d'abord les arguments d'un tel impôt, les incidences pour le Valais et qu'advient-il en cas de refus le 28 novembre.

Impôt sur la consommation et les services, la TVA assujettit une plus large base d'imposition et garanti ainsi une certaine stabilité de ces recettes fiscales. Pour M^e André Masson, le gain supplémentaire obtenu ne représente qu'une «paccotille» en regard du déficit annoncé de la Confédération de plus de 7 milliards de francs.

La TVA en Valais

Pour le canton touristique du Valais, tout le monde s'accorde à admettre que l'introduction de la TVA alourdira le coût des prestations, principalement dans le domaine du tourisme. M. Couchepin se refuse à défendre l'esprit du «petit pré carré» de chaque Valaisan, estimant que cet impôt permettrait de favoriser la relance éco-

nomique par le transfert de la taxe occulte des investisseurs sur les consommateurs, ces derniers n'étant bien souvent pas les mieux souvenés.

Pour l'opposant à cet impôt, le coût par habitant s'élève à environ 800 francs, ce qui représente une charge relativement importante prélevée sur l'un des secteurs porteurs d'espoir et de développement pour notre région, et M^e Masson de douter de l'objectivité du Conseil fédéral dans les estimations de ces nouvelles recettes qui devraient par un simple calcul mathématique avoisiner les 5 milliards de francs.

Refuser la TVA et après?

Le régime financier de l'ICHA échoit à la fin 1994 et par cette votation, la compétence légale est donnée au Conseil fédéral pour la mise en application de ce nouvel impôt. Un refus impliquerait la votation d'un décret d'urgence prolongeant l'ICHA jusqu'à l'adoption par le peuple d'une nouvelle loi proposée par le législateur.

Quatre questions seront ainsi posées lors de cette votation dont l'une fixant le taux d'imposition à 6,2% ou 6,5%; le citoyen peut-il se garantir que cette base n'augmentera pas d'ici quelques années lorsque la Suisse adhèrera à l'Union Européenne?

Prises de position

Les socialistes sédunois recommandent de dire 4xOUI pour la TVA et 2xOUI aux initiatives jumelles.

Des raisons économiques de voter la TVA

1. Le passage à la TVA améliore la compétitivité de l'industrie suisse.

L'Allemagne discute d'un programme destiné à promouvoir la capacité de concurrence de son économie. La Suisse modifie, elle, lentement, pour des raisons qui tiennent notamment à la démocratie directe, ses conditions-cadres. L'introduction de la TVA en fait partie:

— parce que le système actuel de l'ICHA entraîne un cumul d'impôts (taxe occulte)
— parce que l'ICHA fausse la concurrence
— parce que l'ICHA crée des inégalités fiscales.

2. La TVA favorise l'investissement. Elle constitue une incitation à la relance.

Le refus de la TVA serait dommageable pour le climat économique. Après le refus de l'EEE, il signifierait que la Suisse est incapable par elle-même de se donner de meilleures conditions-cadres. Une acceptation de la TVA inspirerait confiance aux investisseurs en leur démontrant la volonté du peuple suisse de leur offrir des conditions favorables et d'encourager l'investissement.

3. La TVA est, contrairement à

l'ICHA, un véritable impôt de consommation.

L'ICHA n'est plus adapté à la structure de consommation d'une société moderne puisqu'elle n'impose pas les prestations de services qui représentent plus de 65% de la consommation en Suisse.

4. La TVA permet un assainissement partiel des finances fédérales.

A côté de l'effort d'économie, il est indispensable de renforcer les recettes de l'Etat fédéral. C'est nécessaire aussi pour le maintien de la crédibilité de la place financière et de la place de travail suisse.

A 6,2%, la diminution des recettes du droit de timbre est compensée. De surcroît, 500 millions peuvent être affectés à des tâches sociales par le biais de l'assurance-maladie.

A 6,5%, la contribution à l'assainissement des finances fédérales serait de l'ordre de 550 millions.

5. Le tourisme, importante branche d'exportation (puisque ses services sont consommés en grande partie par les étrangers).

Il ne souffrira pas de la TVA. Certes, par rapport à l'ICHA, l'imposition touristique est

plus élevée. Mais elle permet aussi de récupérer les impôts (taxe occulte) prélevés sur les investissements. Loin de nuire au tourisme, la TVA favorise les éléments les plus dynamiques de la branche, ceux qui investissent. De surcroît, il est prévu la possibilité d'accorder un taux préférentiel au tourisme si la TVA ultérieurement et, selon la volonté du peuple, devait être augmentée.

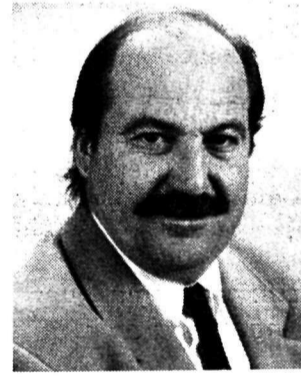
6. L'ensemble du pays bénéficie économiquement de l'introduction de la TVA.

Même si l'industrie d'exportation est plus forte dans certaines régions du pays, l'ensemble du pays bénéficie de la prospérité et de la capacité de concurrence de l'industrie d'exportation. Toutes les régions du pays en profitent directement ou indirectement.

7. La TVA assure à la Confédération des recettes plus stables puisque la base fiscale est plus large.

C'est un élément de stabilité qui permet une meilleure planification des finances fédérales.

PASCAL COUCHEPIN
conseiller national



Jacques-Roland COUDRAY
Président du Bureau
des Métiers, Vétroz

Je voterai OUI à une TVA à 6,2%

Après le «paquet financier» refusé à juste titre par le peuple et les cantons le 2 juin 1991, voici que la taxe sur la valeur ajoutée, impôt moderne et eurocompatible, nous est proposée.

La TVA n'est pas un impôt de plus puisqu'elle remplace l'ICHA qui aujourd'hui dépasse.

En permettant la déduction de la charge fiscale pesant sur les biens d'investissement et les moyens de production, elle favorisera sans aucun doute la reprise économique tant attendue.

C'est pourquoi je voterai OUI au nouveau régime financier de la Confédération.

LE 28 NOVEMBRE 1993

VOTEZ 2xNOU

AUX INITIATIVES JUMELLES

(interdictions publicitaires pour le tabac et les boissons alcoolisées)



Le sport et la culture ont besoin de sponsors.

Lorsqu'il s'agit de soutenir des manifestations culturelles ou sportives, les initiatives jumelles interdisent le parrainage aux sociétés issues de la branche du tabac ou de l'alcool.

De nombreuses manifestations seront ainsi privées d'un soutien indispensable.

A propos du Vampire...

A la recherche d'une bonne conscience

Un vent rousseauiste souffle sur la cité des bords de la Dranse depuis quelques jours: l'enfant est originellement bon et c'est la société des adultes et son concert de vilénies quotidiennes (violence sous toutes ses formes, mercantilisme, égoïsme...) qui le corrompt. Voilà en d'autres termes ce que les opposants au Vampire entendent par banalisation de la violence.

La solution? A l'instar de Rousseau (mais avec 200 ans de retard), ils préconisent de tenir le plus possible l'enfant à l'écart non seulement de la violence elle-même, mais aussi de tous les symboles censés représenter, de près ou de loin, la violence.

A y regarder de plus près, une chose est sûre: l'enfant manifeste dès son plus jeune âge des signes de violence; la simple observation de la cruauté dont font parfois part les enfants dans leurs jeux nous l'indique. La question de savoir si la violence chez l'enfant est causée

par l'imitation des adultes ou si elle est un caractère inné inéluctablement appelé à se développer (par l'imitation du non) divise les spécialistes eux-mêmes (sociologues, psychologues, philosophes).

A en croire les opposants, et c'est du moins ce qui ressort en filigrane de leur vision manichéenne (d'un côté les bons enfants et de l'autre les méchants adultes), l'enfant n'aurait pas en lui les germes de la violence. Peut-être. Mais, oser affirmer péremptoirement que la simple vue d'un avion militaire (ou de ce qu'il en reste) peut développer voire susciter la violence chez l'enfant, c'est faire preuve de beaucoup d'audace ou de beaucoup d'ingénuité. C'est dans tous les cas échafauder des pseudo-vérités sur des représentations d'adultes. L'avis de personnes qualifiées nous aurait semblé de mise dans ce débat. Alors, même que le thème se voulait ambitieux; vait-on vers une banalisation de la violence?

Tout au plus pouvons-nous, entre néophytes, discuter du symbole. Est-il souhaitable de placer un Vampire (symbole de la guerre pour certains) près d'une école (symbole de la jeunesse)? N'oublions pas toutefois qu'une telle question relève du monde des adultes et non de celui des enfants. Ne préjugeons pas de la façon dont ceux-ci appréhendent et réagissent face à la réalité.

En conclusion, il nous semble d'une part que les opposants ont plus cherché, de façon légitime par ailleurs, à se donner une bonne conscience d'adulte qu'à véritablement réfléchir sur les origines de la violence. D'autre part, nous nous demandons si le débat ne visait pas en définitive à ébranler ce qui n'est pas encore un symbole mais une réalité: l'armée. Car enfin, un tel débat aurait-il jamais eu lieu s'il s'était agi non pas «d'ériger» un Vampire, mais un fier soldat romain?

FREDERIC ADDY, Martigny

LA RÉDACTION

Discours esthétique et affectif

Une œuvre d'art, c'est la réaction d'un artiste, qui ne transmet pas seulement une émotion ou une forme, mais avant tout une idée.

Lors du débat, j'ai été très étonné d'entendre les arguments de M. Glassey d'abord, puis M. Giroud (représentant du jury) qui tenaient uniquement un discours esthétique et affectif: «J'ai toujours aimé les avions, je les trouve très beaux.»

Un art est un peu l'âme d'une société. Ce Vampire, qui ne propose aucune réflexion, qui apparaît vide de substance, ne serait-il pas le juste reflet d'une société exsangue et incapable

de traverser les apparences? Je préfère penser que ce travail procède du manquement d'un artiste (qui nous avait habitué jusqu'ici à une grande qualité) qui a saisi un peu rapidement une opportunité trop facile.

Quant au jury, ignorant l'impact d'une telle image sur des esprits sensibles, n'a-t-il pas voulu, sous couvert d'alibi culturel, se débarrasser d'un objet pour le moins encombrant?

Gardons à l'esprit cette phrase de Malraux: «Le XXI^e siècle sera spirituel ou ne sera pas.» Préparons-le déjà sur nos places publiques.

CLAUDIA MUDRY, Martigny

Consultation et essais gratuits d'appareils à plusieurs programmes auditifs selon vos besoins personnels

•Fournisseurs: AI - AVS - CNA - AMF

SURDITÉ DARDY

AUDIOPROTHESISTES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES

MONTHEY, Industrie 29 A, face parking Migros, 025/72 10 30

SION, Pré-Fleury 9, entrée sup Migros, 027/23 68 09

MARTIGNY, (Tous les jeudis), angle Av. Gare - Rue Léman 12, 026/23 36 30

A vendre à un prix intéressant

grammophon

à pavillon avec beaucoup de vieux disques shellac.

Pour tous renseignements:

tél. (057) 33 44 82

12.15 - 14.00 ou après

18.00.

Donnez de votre sang. Sauvez des vies.

Nouvel emplacement pour l'avion?

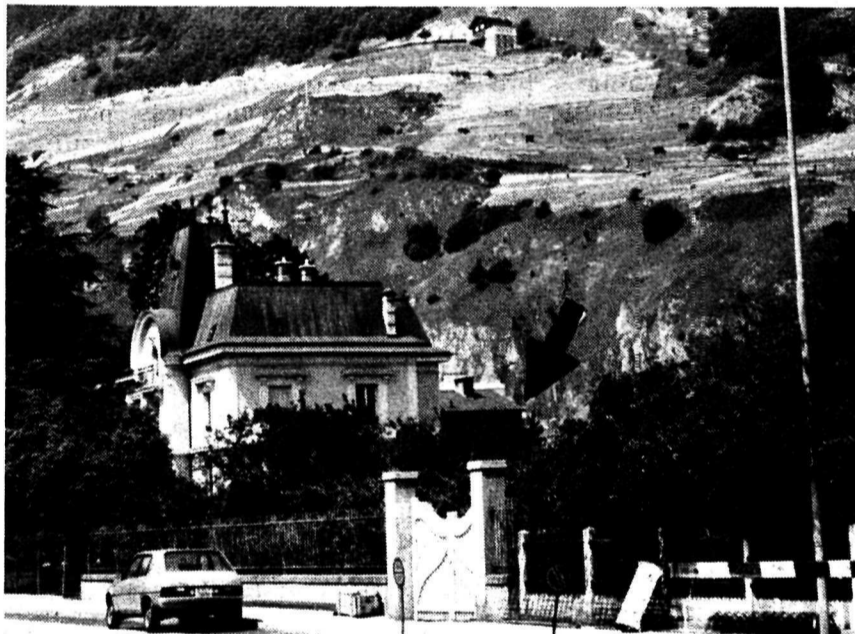
Où installer le Vampire, négatif pour certains.

Je verrais bien l'avion, avec un arrangement décoratif d'arbres ombragés, de bancs (en plus des trois déjà existant, prendre place à la rue du Nord, à l'endroit qui abrite pour le moment un parc, souvent délaissé, pour enfants.

Je verrais bien ce Vampire dominant le Catogne ou la montagne de Fully, mais loin des installations de jeux pour enfants afin de minimiser les risques d'accidents.

L'implantation du Vampire dans les endroits cités ne perturberait personne et permettrait à beaucoup de promeneurs de passer des moments agréables en découvrant le Vampire installé dans un cadre aménagé avec goût.

DAMIAN BAUZA, Martigny



Selon M. Bauza, le Vampire pourrait être domicile sur l'emplacement situé aux abords de l'école communale de musique à la rue du Nord.

Elèves en otage?

A propos de l'œuvre d'art de Jacques Glassey, les enseignants n'ont pas encore fait part de leur opinion, et ils ne sont pas les instigateurs du débat qui s'est déroulé à l'école communale.

Quant au soussigné, c'est vrai qu'il aurait pu exercer un droit de veto lors des délibérations du jury. Il ne l'a pas fait parce que, contrairement à certains, il ne détient pas le monopole du bon goût dans le domaine des arts, ni la vérité absolue en matière d'éducation civique des élèves.

Par contre, je suis chagriné de constater qu'une fois de plus, les élèves sont pris en otage dans un conflit qui n'intéresse que les adultes en fonction de leur vécu personnel, social, politique ou militaire.

Personne ne s'est soucié de demander aux élèves ce que pourrait évoquer, dans leur imagination, la vision d'un Vampire transformé par un artiste.

Le terrain du conflit n'est pas à

l'école! Il est dans le cœur des adultes qui, à travers des réactions émotionnelles, veulent imposer leur propre vision de la société à ceux qui ne la partagent pas forcément.

Genève renonce à subventionner une pièce de Voltaire parce

que sa représentation choquerait une minorité d'infidèles.

Martigny pourrait renoncer au Vampire parce que son érection choquera un grand nombre de fidèles.

«Banalise-moi la violence!» dirait le Petit Prince. Et l'aviateur mettrait tous les adultes dans une grande caisse en bois...

JEAN-PIERRE CRETTON
Martigny

Union PTT Valais romand Poste

Compensation du renchérissement

La section de l'Union PTT Valais romand Poste, regroupant le 90% des fonctionnaires postaux en uniforme, s'oppose catégoriquement à la décision du Conseil fédéral de n'accorder que 1,7% de renchérissement aux fonctionnaires fédéraux pour 1994.

Lors de négociations ardues avec l'Union fédérative du personnel fédéral, celle-ci avait accepté de se contenter de 2%. Dans un communiqué, l'Union PTT Valais romand Poste relève

que «Le Conseil fédéral a nettement dépassé les limites du supportable». Le personnel des PTT exige une compensation intégrale du renchérissement aux basses classes de traitement et menace d'organiser, dans le cadre de la fédération, des grèves du zèle pour appuyer cette revendication.

«La sauvegarde du pouvoir d'achat est une exigence prioritaire pour tous les ouvriers» conclut le communiqué.

ENCORE MOINS D'ARGENT POUR L'AVS?

ENCORE PLUS D'IMPOTS?

Les initiatives jumelles ne résolvent aucun problème. Elles compromettent en revanche sérieusement notre système de prévoyance vieillesse. En effet:

- elles risquent de faire perdre à l'AVS 1,3 milliard de francs par an
- elles affectent par ailleurs des sommes destinées à l'AVS à des objectifs encore inconnus
- elles mettent en danger près de 100'000 emplois
- et représentent par là même des pertes supplémentaires pour l'AVS

Les partisans des initiatives n'ont visiblement que faire de l'avenir de notre prévoyance vieillesse. C'est pourquoi:

le 28 novembre 1993

INITIATIVES JUMELLES

NON NON

Comité contre la détérioration de l'AVS,
case postale 616, 4502 Soleure

DE MARTIGNY A SION

Spectacles au CMA

Deux rendez-vous sont à l'affiche cette semaine du programme 1993 du CMA de Sion.

Ce mardi 16 novembre à 20 h. 15 au Théâtre de Valère, Aldo Maccione et d'autres comédiens jouent « Le Contrat », de Francis Veber. Jeudi 18 novembre à 20 h. 15, toujours au Théâtre de Valère, le chanoine Athanasia-dès poursuit son cycle de conférences sur le thème « Aimez-vous Brahms? ».

La planète n'est pas à vendre!

Hier s'est ouverte, à la Galerie de la Grenette, à Sion, une Expo-Action intitulée « La planète n'est pas à vendre! ». Elle est organisée par la Déclaration de Berne, Genève TiersMonde et par les Magasins du Monde de Sion, Martigny, Conthey, Bagnes et Monthey. Jusqu'au 26 novembre, l'exposition convie plus particulièrement les jeunes de 8 à 18 ans et leurs professeurs à débattre des grands problèmes de l'environnement: l'épuisement des ressources, la forêt, l'eau, les matières premières agricoles et les modes de consommation. Elle est ouverte du lundi au jeudi de 8 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 h. 30, le vendredi 19 de 8 à 12 heures et de 13 h. 30 à 21 h. 30, le samedi 20 de 10 à 17 heures et le dimanche 21 de 14 heures à 17 h. 30. Entrée libre. (chm)

Oeuvre Sœur Louise-Bron

L'assemblée générale de l'Oeuvre Sœur Louise-Bron se tiendra ce mardi 16 novembre dès 20 heures à la grande salle du foyer Sœur Louise-Bron. A l'issue de la partie statutaire, les participants assisteront à la projection d'un film relatant le travail accompli par Mère Sofia auprès de marginaux de la région lausannoise. (chm)

Galerie du Rhône

A l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux locaux installés au Grand-Pont 17 à Sion, la Galerie du Rhône présente, du 20 novembre au 31 décembre, les œuvres de l'artiste grison Alois Carigiet (1902-1985). Le vernissage aura lieu samedi prochain dès 16 h. 30, jour de la manifestation inaugurale de l'espace culturel. Président de la Commission culturelle de la Ville de Sion, le conseiller Alain Cottagnoud prendra la parole à cette occasion. (chm)

Sierrois récompensé

Un seul Valaisan, Eric Caloz, de Sierre, a obtenu sa maîtrise fédérale de menuisier, ébéniste et charpentier lors de la dernière session tenue à Fribourg. Nos compliments et plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle. (chm)

Amateurs Associés

Les Amateurs Associés remontent sur la scène. Les 19 et 20 novembre, puis les 26 et 27 novembre à 20 h. 30 à la salle de l'Abeille, les comédiens riddans interpréteront « Attendez-moi chérie! », pièce en trois actes de Jean de Marchenelles. Les réservations sont prises chez Crettaz Sports au (027) 86 29 91. (chm)

EXPOSITION

Centrale d'Emosson de la Bâtiaz

Paysages de Jean-Maurice Mühlemann

La Centrale de la Bâtiaz d'Electricité d'Emosson SA, à Martigny, se mue en espace culturel durant un mois.

Du 13 novembre au 19 décembre, le hall d'accueil de l'usine sise au départ de la route de Salvan/Les Marécottes accueille une soixantaine d'huiles représentant des paysages de Martigny et de la région. Quelques toiles consacrées à Vaison-la-Romaine complètent cette présentation.

Ces œuvres sont dues au talent de Jean-Maurice Mühlemann, artiste domicilié à Martigny et qui a déjà fait l'objet d'articles élogieux dans ces mêmes colonnes.

Cette exposition est ouverte du mercredi au dimanche de 14 h. 30 à 19 heures. (chm)



Jean-Maurice Mühlemann lors du vernissage.

ASSEMBLEE

Ti-Plunch Club de Martigny

Des nouveaux brevetés P2

Le Club de plongée subaquatique de Martigny baptisé «Ti-Plunch Club» a tenu ses assises annuelles. L'occasion pour le président Pierre-Louis Délez de dresser le bilan de la saison écoulée.

Fort d'un effectif d'une cinquantaine de membres répartis en deux fédérations (CMAS et PADI), le groupement annonce la «naissance» de cinq nouveaux brevetés P2. Le brevet P3 est en prévision.

Dans son rapport, le président Délez s'est réjoui de la bonne participation aux sorties régulièrement mises sur pied. Le Ti-Plunch a notamment accueilli le comité de la Fédération romande de plongée en août.

M. Délez a encore relevé que l'étude pour l'aménagement d'une station extérieure de gonflage au Service du Feu est en voie d'achèvement.

Il a en outre fait part de la demande de la Société du Relais du Saint-Bernard qui souhaite confier au Ti-Plunch Club le soin de procéder au nettoyage des gouilles du Rosel.

Un mot encore pour souligner que le groupement participera aux prochaines 24 Heures de la natation de Sion et que la traditionnelle immersion du sapin aura lieu au Rosel le 18 décembre dès 11 heures. Soupe à l'oignon et vin chaud seront servis à cette occasion. (chm)

SION

Semaine de lecture

Des rendez-vous

La 3^e Semaine de lecture orchestrée par le Groupement valaisan des bibliothèques a démarré à Sion par l'ouverture de deux expositions, l'une intitulée «Eau source de vie, source d'énergie» au Musée d'histoire naturelle et l'autre, à la Galerie de la Treille, consacrée à une sélection d'affiches issues de la collection de la Bibliothèque cantonale.

Cette dernière organise en parallèle une série de «midi rencontres» Aujourd'hui dès 12 h. 15, à la Bibliothèque cantonale donc, l'invité sera le journaliste et député Adolphe Ribordy. Jeudi, ce sera au tour de la députée Marie-Françoise Perruchoud.

De nombreuses animations sont mises sur pied dans le cadre de cette semaine de la lecture placée sur le thème «Nature en pages».

Une conférence aura lieu le jeudi 18 novembre dès 20 heures à la salle du Collège Sainte-Marie, à Martigny, avec la participation de l'aérostier Bertrand Piccard.

Toujours à Martigny, le Centre valaisan du Film présente un diaporama sur «la nature médiatisée» du lundi au vendredi de 14 à 18 heures.

Enfin, à la Bibliothèque municipale, rappelons l'exposition «Faune et flore: le Rosel et le Vernay».

(chm)

CHARRAT

Amis Tireurs Feu d'artifice final

Pour clôturer les festivités de son centenaire, la Société des Amis Tireurs a convié les autorités, l'ensemble de ses membres ainsi que les sponsors et tous les bénévoles qui ont œuvré lors des journées de tir, à une soirée placée sous le signe de l'amitié.

Cent vingt personnes se sont retrouvées pour un banquet et pour écouter les discours de MM. Jean-Michel Cretton, président de la commune, et Raphy Morend, président de la SCTV, qui s'est félicité du succès de la manifestation auprès des sections cantonales et helvétiques. Enfin, M. Pierre-André Fardel, président des Amis Tireurs et du CO, a rappelé que les journées de tir des 28-29 août, puis des 4-5-11-12 septembre 1993 resteront gravées dans la mémoire de tous et que cette fête a permis de faire connaître Charrat et le Valais aux autres Confédérés venus participer aux divers concours.

Les convives ont eu le plaisir de découvrir la plaquette-souvenir. Ce rendez-vous a été une grande réussite avec 1461 tireurs participants. (PAT)

FUST ELECTROMENAGER

CUISINES/BAINS, LUMINAIRES, TV/HIFI/VIDEOS

Toutes les marques • Prix imbattables • Conseil professionnel • Service de réparation • Prolongation de garantie jusqu'à 10 ans • Livraison à domicile et raccordement

Lave-linge autom.

Electrolux EW 860 C
Capacité 3 kg.
8 programmes de lavage principaux et 6 complémentaires.
Faible consommation.
H 85, L 49,5, P 52 cm.

Location/m.* 58.-

990.-

Séchoir

Novomatic T 31
Séchoir, contenance 3,2 kg. Utilisable partout sans installation. Système à évacuation.
H 67, L 50, P 50 cm.

Location/m.* 22.-

418.-

Lave-vaisselle

Bauknecht GSF 2152
12 couverts standard.
5 programmes de lavage dont un programme Eco.
H 85, L 60, P 60 cm.

Location/m.* 60.-

999.-

Congélateur-armoire

Philips AFB 951
Capacité: 163 l.
0,95 kWh/24 h.
Modèle super-économique.
H 123, L 66, T 66 cm.
Prix choc Fust

Loc./m.* 39.-

695.-

Congélateur-bahut

Novomatic GT 140
125 l. Consommation: 1,1 kWh/24 h.
Dispositif de congélation rapide.
H 85, L 55, P 63 cm.

Location/m.* 22.-

399.-

Nous éliminons vos anciens appareils
• Livraison contre facture • Durée de loc. min. 6 mois* / droit d'achat • Toutes les marques livrables immédiatement à partir du stock • Appareils encastrables ou indépendants toutes normes • Offre permanente de modèles d'occasion / d'exposition
• Garantie du prix le plus bas! Votre argent sera remboursé si vous trouvez ailleurs, dans les 5 jours, un prix officiel plus bas.

Villeneuve, Centre Riviera 021 960 26 55
Martigny, Marché PAM, route de Fully 026 1 22 14 22
Sion, av. de Tourbillon 47 027 1 22 77 33
Vevey, rue de la Madeleine 37 021 921 70 51
Réparation rapide toutes marques: 021 311 13 01
Service de commande par téléphone: 021 312 33 37

FINHAUT

Sapeurs-pompiers bas-valaisans

Un membre d'honneur

L'Association des corps de sapeurs-pompiers du Bas-Valais a un nouveau président. Lors de son assemblée générale tenue à Finhaut, le groupement a désigné à ce poste Roland Fontannaz, de Vouvry. Il succède à Hans-Ulrich Witschi, démissionnaire après quatre ans de mandat. En récompense des services rendus, M. Witschi a été élevé au rang de membre d'honneur.

36 sur 37 étaient représentées à cette assemblée qui a permis au chef-instructeur Lucien Coppex, au conseiller d'Etat Richard Gertschen et au chef de l'ICF David Schnyder de s'exprimer.

SION

Assemblée de la LVPN

Nouveau président

Lors de son assemblée générale tenue à Sion, la Ligue valaisanne pour la protection de la Nature (LVPN) a désigné son nouveau président en la personne de M. Peter Kalbermatter, 50 ans, de Brigue.

La LVPN, qui a décidé de privilégier le dialogue à l'avenir dans le cadre de ses actions, a approuvé le principe de la création d'un groupe de travail dans le Valais romand.

enfin, la section a attribué son Prix nature 93 à M. Bernard Gemmet, de Ried-Brigue, pour ses actions en faveur du patri-moine naturel. (chm)

ASSEMBLEE

Oui à la Vie

Des préoccupations

Lors de leur assemblée générale tenue à Martigny, les membres de la section valaisanne de Oui à la Vie ont appris que l'initiative pour la protection de l'être humain contre les manipulations génétiques avait recueilli plus de 100 000 signatures, dont 6500 en Valais. Le groupement a décidé de combattre l'initiative signée par 63 parlementaires, demandant l'abrogation de la loi condamnant l'avortement. Oui à la Vie est en outre opposé à l'introduction de la pilule RU 486 souhaitée par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss. (chm)

SAILLON

Samedi 20 7^e course de Ste-Catherine

Le Ski-Club Saillon organise samedi 20 novembre la 7^e édition de la Course de Ste-Catherine, épreuve disputée dans les rues du village et alentours. Quatorze catégories sont annoncées. Le premier départ sera donné à 13 heures au cœur de Saillon. Les seniors, accompagnés des juniors et des vétérans 1 et 2, s'élanceront sur le coup de 15 heures.

La cérémonie de proclamation des résultats aura lieu dès 18 h. 15.

Renseignements auprès de Stéphanie Broccard au (026) 44 18 93 ou Charles-Henri Thurre au (027) 86 77 14. (chm)

FULLY / LE CHABLE

20 et 21 novembre

Concerts spirituels

En collaboration avec les Coeurs-Unis de Champsec et l'Orchestre du Conservatoire de Sion que dirige Stephan Ruha, l'Echo des Follatères de Fully donnera un concert spirituel le samedi 20 novembre dès 20 h. 15 à l'église de Fully. Dirigés par Pascal Luy, les choristes seront à nouveau à pied-d'œuvre le lendemain dimanche dès 15 heures à l'église du Châble.

Les points forts du programme seront la Missa brevis de Haydn et Beatus Vir de Vivaldi. L'entrée est libre. (chm)

SION

Faillite de Jean Dorsaz

400 mios de fr. de créances

Le montant total des créances contre le financier valaisan en faillite Jean Dorsaz se chiffre à 400 millions de francs. A l'échéance fixée au 8 novembre pour le dépôt des créances, une soixantaine de personnes avaient produit des créances, a déclaré le préposé à la faillite, M^e Aba Neeman.

La BCV, principal créancier, a produit à elle seule une quarantaine de créances pour un montant d'environ 200 millions de francs.

Selon M^e Neeman, il y aura certainement des contestations sur certaines créances. (ats)